



REQUALIFIONS D'URGENCE LE MÉTIER D'INFIRMIER·E

À l'occasion des derniers CSE et CSSCT d'Optim'Services, la direction réaffirme ses intentions de destruction des cabinets médicaux et continue à dévaloriser les métiers des services médicaux, tout en dégradant les conditions de travail de ceux-ci ; des intentions claires et sans complexe déclinées par la direction lors de ces instances.

Depuis quelques années, la Direction a rétrogradé le métier d'infirmier·e. En effet, leur parcours professionnel leur permettait d'accéder à la classe 6, or il est maintenant impossible pour eux-elles d'y accéder. Le message de la direction est clair : « pour progresser il faut changer de métier ! ».

Pourtant, la charge de travail ne cesse de s'accroître et ce métier, si essentiel pour la santé des cheminot·e·s, a beaucoup évolué. Les multiples lois modifiant l'encadrement du suivi de la santé des salarié·e·s ont augmenté les compétences et la charge de travail des infirmier·e·s en santé au travail. Au sein des services médicaux, ils-elles sont formés à l'entretien de santé au travail, réalisent ce suivi sous protocole et en collaboration avec le-la médecin du travail dans le cadre des visites d'information et de prévention.

La direction continue de fixer des objectifs directement en lien avec les activités suivantes : prévention, formations SST, COSI, environnement-hygiène, ISIS, soins, assistant·e·s de santé au travail, secrétariat. De plus, ils-elles remplacent ponctuellement les secrétaires médicales victimes, aussi, de suppressions de postes imposées par la direction.

Les dernières réorganisations décidées par la direction, inadaptées à l'activité des cabinets médicaux, ont eu des conséquences graves sur le personnel paramédical et médical. Les salarié·e·s sont confrontés à des incertitudes quant au maintien de leur activité dans les prochains mois suite aux annonces de fermeture de certains cabinets médicaux.

Dans ce contexte, la direction d'Optim'Services a décidé unilatéralement que l'effectif nécessaire serait de 1 infirmier·e pour 1 000 salarié·e·s, ce qui est clairement insuffisant au regard de la charge de travail. Au travers d'une stratégie uniquement économique, elle n'en finit plus de déstructurer les cabinets médicaux.

Cette politique de gestion de l'emploi désastreuse provoque un stress permanent, la charge de travail est en inadéquation avec les moyens et les responsabilités donnés. Les infirmier·e·s sont dans l'obligation de renoncer aux activités qui constituent le cœur de leur métier au profit de la multiplication des tâches par manque de personnel.

Non-productifs et coûteux sont les arguments avancés pour remettre en question le respect des contrats de travail en leur imposant des heures supplémentaires ou complémentaires non-payées.



Conséquences de ces mauvaises mesures : la direction fait face à une vague de démissions inédites, empêchant même le fonctionnement de base des cabinets médicaux et la réalisation du suivi de la santé des cheminot·e·s.

Pour la CGT, la situation est inacceptable ! Le métier d'infirmier·e doit être reconnu et valorisé !

La CGT exige :

- Le recrutement d'Infirmier·e·s et de secrétaires médicaux·les en rapport avec la charge de travail ;
- L'amélioration du parcours professionnel des infirmier·e·s à la classe 6 ;
- L'arrêt des fermetures des cabinets médicaux ;
- La comptabilisation du temps de trajet comme travail effectif pour tous déplacements ;
- L'organisation d'un temps de travail spécifiquement alloué à la réalisation des missions particulières et prise en compte de la totalité du temps nécessaire, y compris dans la préparation de ces missions ;
- La revalorisation pérenne de la prime de travail à hauteur de 20 % et l'intégration équivalente de cette revalorisation dans le salaire des cheminot·e·s contractuels.



La CGT qui est à l'initiative de nombreuses luttes locales (pétitions, rassemblement...), continue de porter les revendications des cheminot·e·s des Services Médicaux et d'en exiger la place centrale dans l'entreprise.

Toutes et Tous Cheminot·e·s !

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 55 82 84 40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS

Nom du secteur:..... Tél :

Syndicat :..... Tél :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :